

## DECISION

### **DEC-24-033 : Marché portant mission d'étude et de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement d'un lotissement communal**

Le Maire d'Erbray,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 3 juin 2020 du conseil municipal donnant délégation au maire, au nom de la commune, à l'effet de prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres : d'un montant inférieur au seuil réglementaire au-delà duquel les procédures formalisées sont requises, s'agissant des fournitures et des services, d'un montant inférieur à 100.000 €, s'agissant de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

VU la consultation lancée sur le profil d'acheteur [e-marchespublics.com](https://e-marchespublics.com) le 15 mai 2024,

Considérant que, sur les 7 offres reçues à la date limite des offres, la proposition du candidat QUARTA apparaît comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation,

### **DECIDE**

Article 1 : Approuve l'offre du candidat QUARTA, sis 123 rue du Temple de Blosne, 35136 ST JACQUES DE LA LANDE, pour la mission d'étude et de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement d'un lotissement communal, pour un montant de 72 200 € HT.

Article 2 : La Directrice Générale des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera

- transmise à la préfecture de Nantes,
- notifiée aux intéressés.

A Erbray, le 10 septembre 2024  
Le maire  
Isabelle DUFOURD-BOUCHET

